

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	02.04.2014			DFS
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s):</b> Commission des finances	<b>Lié à:</b>
<b>Titre:</b> Amendement au projet de loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC)	ad 13.039
<b>Contenu:</b> <b>Article 4</b> Le Conseil d'Etat collabore avec les entités concernées <i>et les accompagne</i> pour harmoniser la gestion financière publique, notamment en matière d'informatique, de comptabilité et de planification financière.	
<b>Motivation (facultatif):</b>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Olivier Haussener (président de la commission)	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**